



18

SEPTEMBRE

2022

76^e edition

Grand Prix International Cycliste ISBERGUES PAS • de • CALAIS

ROADBOOK OFFICIEL
GUIDE TECHNIQUE



Trophée
Crédit Mutuel
Nord Europe

NORD
SPORTS
MAG.FR
www.nordsportsmag.fr



Credit photos : Bruno Bada



62 Pas-de-Calais
Mon Département



Région
Hauts-de-France



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La création

Le Grand Prix cycliste d'Isbergues est créé en 1945, par le secrétaire général de la mairie avec l'aide de quelques commerçants pour donner une animation supplémentaire à l'occasion du raccroc de la ducasse du Pont-à-Balques. Devant le succès populaire rencontré, il est décidé de l'organiser tous les ans le deuxième lundi de septembre jusqu'en 1954, où il prend sa place définitive au calendrier le 38e dimanche de l'année. Il devient officiel en 1947 avec l'appui technique du Vélo Club de Lillers, club affilié à la FFC, puis de l'US Saint-Omer en 1948 et 1949. 1950 marque un virage important : le Club Cycliste Isbergues Molinghem est créé quelques mois plus tôt, et devient l'organisateur jusqu'en 1988, où l'Association pour l'Organisation du GPI voit le jour et prend la relève. Appelé Grand Prix des commerçants du Pont-à-Balques les deux premières années, puis successivement Grand Prix de la Ville d'Isbergues, Grand Prix cycliste international d'Isbergues, il devient en 2006 le Grand Prix international d'Isbergues-Pas-de-Calais. Les premières éditions sont disputées par des coureurs amateurs et indépendants. En 1949, placé sous l'égide de la FFC, il est ouvert à toutes les catégories en individuel y compris



pris professionnelles. C'est en 1962 que seuls les groupes sportifs sont autorisés à participer, l'épreuve étant devenue qualificative pour le championnat de France. En 1982, la course devient open et les sélections nationales amateurs sont autorisées à participer et ce jusqu'en 1992 et la création de la Coupe de France. Après 71 années sans aucune interruption, le Grand Prix d'Isbergues est organisé par des groupes de bénévoles, une quinzaine au départ, 70 actuellement, avec également une municipalité très impliquée depuis l'origine. Parmi les élus, le GPI doit beaucoup aux maires, Roland HUGUET, député et Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, et Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues depuis 1998. A la tête de cette grande organisation se sont succédés 5 présidents : Paul DUCROCCQ, Président fondateur de 1945 à 1955, Maurice LABRE de 1956 à 1980, membre du GPI jusqu'en 2005 à 89 ans, Guy DEMBREVILLE de 1981 à 1986, Guy MOLLET de 1987 à 2000, Guy-Michel DUPONT de 2001 à 2014 et Jean-Claude WILLEMS depuis 2015. Parmi les organisateurs actuels, nombreux sont les adhérents qui compte plus de 20 ans de présence, comme Robert HELLEBOID, membre depuis 1957.

La Classique Artésienne



La participation

Dès 1945, le Grand Prix d'Isbergues connaît un grand succès populaire. C'est une véritable aventure humaine, qui séduit le public, les commerçants, heureux de profiter de cette occasion sportive pour soigner leur publicité, et bien entendu les meilleurs coureurs. Parmi eux, citons le premier vainqueur : Louis DEPREZ, le voisin de Norrent-Fontes et ses 5 participations au Tour de France, lauréat de Paris-Arras, Paris-Valenciennes et des 4 jours de Dunkerque. Deux coureurs locaux ont contribué au succès populaire de l'épreuve : Eugène DUPUIS, vainqueur de 1946 à 1948, et également du Grand Prix de Fournies en 1949, et son ami et complice Gustave IMBERT, 2e du GPI en 1946 alors qu'il est le dauphin de Louison BOBET au Championnat de France la même année. Citons également César MARCELLAK, le Champion de

France 1948, qui s'impose au GPI en 1952. Au fil des années, la participation devient internationale. Parmi les Champions du monde, on retrouve au palmarès du GPI Jean STABLINSKI, vainqueur en 1966, Jan JANSSEN en 1969 et Joop ZOETELMEK en 1975 et 1977, mais aussi Jean JOURDEN en 1970, Champion du monde amateur, et José BEYAERT, en 1950, Champion Olympique. Le palmarès est complété par de nombreux vainqueurs de classique et quelques doubles vainqueurs comme Peter VAN PETEGHEM, Cédric VASSEUR, l'enfant du pays licencié au CCIM, ou Arnaud DEMARE. En 2015, après la victoire de Nacer BOUHANI, le classement par nation place la Belgique en tête avec 25 victoires devant la France, 24, et les Pays-Bas, 7, et 12 nationalités différentes apparaissent au palmarès.



Le parcours

L'évolution de l'itinéraire à travers le temps est d'abord marqué par les changements de distance : de 120 km jusqu'en 1951, elle passe à 180 km pour augmenter progressivement jusqu'à 215 km de 1955 à 1958. 240 km en 1959, la distance maximale est atteinte en 1979 à 247 km. La réglementation de l'Union Cycliste Internationale pour les courses d'un jour ramène raisonnablement la distance à 210 km dès 1982, puis à 200 km à partir de l'an 2000. Hormis cette progression du kilométrage, le type même du parcours évolue. En 1945 et 1946, il est composé de 12 tours sur un circuit à l'intérieur de la commune. A partir de 1947, il se dispute sur un parcours de 30 km, à couvrir 4 fois par Aire sur la Lys, Norrent-Fontes, Lillers et Ham-en-Artois. C'est en 1952 qu'

paraît pour la première fois une boucle des mines par Bruay, Noeux-les-mines et Béthune, puis, en 1956, une boucle des monts par Estrée-Blanche et les collines d'Artois aux alentours. A partir de 1974, les côtes de Reclinghem puis Fauquembergue viennent durcir la course, avec une orientation à mi-chemin entre l'Audomarois et les 7 vallées. En 1982, avec la réduction du kilométrage, la boucle des mines est partiellement supprimée et incorporée dans la boucle des monts. L'année 1999 voit l'itinéraire s'orienter vers le Ternois, faisant d'Anvin et ses nombreuses côtes alentours la plaque tournante du circuit et faisant disparaître la côte de Reclinghem. Les circuits des dernières éditions restent sensiblement les mêmes, avec environs 8 passages à Isbergues sur la ligne d'arrivée.



L'organigramme

Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS.

Vice-Présidents : Eric MALINGUE, Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ.

Trésorière : Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

Secrétaire : Claudie FARDEL, adjoints : Christophe WOZNY et Thibault DEPRIESTER.

Responsable circuit et sécurité : Thibault DEPRIESTER.

Responsable signaleurs : Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).

Responsable fléchage Isbergues : Jacques DUPLOUY.

Responsable fléchage extérieur Isbergues : Alfred COURCEL et Claude DA SILVA

Sonorisation et liaison radio : Arnaud BEUGNY.

Invités et véhicules : Nicolas TRINEL et son équipe.

Responsable permanence : Claudie FARDEL.

Coordination contrôle médical : José LHERBIEZ.

Coordination protocole : Pauline GALLOIS.

Coordination équipes : Eric MALINGUE et Jean-Claude BREUSE.

Assistance liaison infos course : Maxime PLANQUE.

Relation presse : Pierre WILLEMETZ.

Accueils invités : Claudie FARDEL et son équipe.

Accueils officiels course : Eric MALINGUE et José LHERBIEZ.

Responsable restauration : Micheline DAUTRICHE et son équipe.

Coordination assurances : Mathieu DEVAUX.

Responsable logistique salles et ligne d'arrivée : David BEZILLE et son équipe.

Coordination villages départ et arrivée : Sébastien CARNET et son équipe.

Responsable de la caravane publicitaire et des partenaires : Dany PENIN

Services civiques : Emeline DEQUENNE et Thomas SELIN

Les officiels

Le Président du jury : Jurgen DERYCKERE.

Les Commissaires UCI : Laurent IDELOT et Laurent BASTIEN.

Les Commissaires motos UCI : Emmanuel DENAVEAU, Elise WHEELER.

Juge à l'arrivée : Patrick PARIS.

Commissaire voiture balai : Jean-Michel LAROSE.

Délégué LNC : Arnaud PLATEL.

Info radio course : Stéphanie POUCHELLE.

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS.

Directeur de course : Joël HUYSMAN.

Directeur général : Olivier MOLON.

Directeur général adjoint : Thibault DEPRIESTER.

Régulateurs : Rodolphe CRAMETE.

Ardoisier : Jérôme MORTREUX.

Prix spéciaux : Jérôme DUPLOUY.

Sécurité course : M.S.O. Evènementiel.

Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.

Equipe médicale : Fiona WEPPE, assisté de Mathieu DENDRAËL

Equipe médicale : Dr Arnaud BUYSSCHAERT, assisté de Arnaud GARACHE.

Réfèrent COVID : Dr Xavier COCHEZ.

Ambulances : Ambulances AIROISE.

Dépannage neutre : Assistance Sport Media.

Radio course : MOTOCOMM.

Photo finish : MATSPORT.

Speakers officiels : Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

Info public : Francis GRULOIS.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Dominique BRIEF, Maïté CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Jean-Luc DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Jocelyne DAVE, Joelle DECUYPER, Thomas DEQUENNE, Romain DUBUISSON, Dany DELASSUS, Geneviève DUPONT, Fabrice FANIEN, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Daniel IZING, Dominique JASINSKI, Amandine JOSEPH, Bernard LAIR, Emile LECOCQ, Jérôme LECOCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Jocelyne LELEU, Ludovic LEROUX, Maryse Leturgie, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Michel MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLE, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Serge VINCENT, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

Photographe officiel : Pierre WILLEMETZ.

Webmaster/conception et création graphique : Christophe WOZNY.

Réseaux sociaux : Antoine LAIR.

Impression : Imprimerie HECHTER - VENDIN-LES-BETHUNE

Le Palmarès

1945	Louis DEPREZ	1965	Willy BOCKLANT	1985	Adri VAN DER POEL	2005	Niko EECKHOUT
1946	Eugène DUPUIS	1966	Jean STABLINSKY	1986	Teun VAN VLIET	2006	Cédric VASSEUR
1947	Eugène DUPUIS	1967	Paul INT'VEN	1987	Alan PEIPER	2007	Martin ELMIGER
1948	Eugène DUPUIS	1968	Willy INT'VEN	1988	Jann GOESSENS	2008	William BONNET
1949	Paul DELERUE	1969	Jan JANSSEN	1989	Sammie MOREELS	2009	Benoît VAUGRENARD
1950	José BEYAERT	1970	Jean JOURDEN	1990	Frédéric MONCASSIN	2010	Aleksey SARAMOTINS
1951	Henri DUHAMEL	1971	Daniel VAN RIJCKEGHEM	1991	Jacky DURAND	2011	Aaen Janus JORGENSEN
1952	César MARCELAK	1972	Marc DEMEYER	1992	Phil ANDERSON	2012	John DEGENKOLB
1953	Paul TAELEMAN	1973	Roger ROSIERS	1993	Jann KIRSIPUU	2013	Arnaud DEMARE
1954	Joseph PLANCKAERT	1974	Bernard BOURREAU	1994	Wilfried NELISSEN	2014	Arnaud DEMARE
1955	Alfred KAIN	1975	Joop ZOETEMELK	1995	Jann CORVERS	2015	Nacer BOUHANNI
1956	Seamus ELLIOT	1976	Yvon BERTIN	1996	Mario AERTS	2016	Kristoffer HALVORSEN
1957	Willy TRUYE	1977	Joop ZOETEMELK	1997	Magnus BACKSTEDT	2017	Benoit COSNEFROY
1958	Maurice MEULEMAN	1978	Daniel GISIGER	1998	Stéphane CUEFF	2018	Philippe GILBERT
1959	Jean-Claude ANNAERT	1979	Serge PERIN	1999	Lauri AUS	2019	Mads PEDERSEN
1960	Joseph SCHILS	1980	Etienne DE WILDE	2000	Peter VAN PETEGEM	2020	Nacer BOUHANNI
1961	Johann DE HAAN	1981	André CHALMEL	2001	Peter VAN PETEGEM	2021	Elia VIVIANI
1962	Laurent CHRISTIAENS	1982	Sven-Ake NILSSON	2002	Cédric VASSEUR		
1963	Clément ROMAN	1983	Sean KELLY	2003	Jans KOERTS		
1964	Frans MELCKENBEECK	1984	Kim ANDERSEN	2004	Ludovic CAPELLE		

Permanences

PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,
5 Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022

- de 15h30 à 17h Ouverture de la permanence de course.
de 15h30 à 17h Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et pièces officielles aux suiveurs.
- de 14h à 19h Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels (accès par la rue Jules GREVY).
- 17h15 Réunion des directeurs sportifs, organisateurs et officiels UCI et délégués LNC, à salle d'honneur de l'hôtel de ville.

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

- de 9h à 10h Permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
de 8h à 10h Accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs, à la Permanence.
Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.
- de 10h à 12h Accréditations Presse et médias, à la maison des associations 178, rue Roger Salengro à Isbergues.

OPERATIONS de DEPART

- de 10h50 à 11h40 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
11h45 Appel des coureurs sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
11h50 Départ fictif donné par M. le Maire d'Isbergues, David Thellier.

OPERATIONS d'ARRIVEE

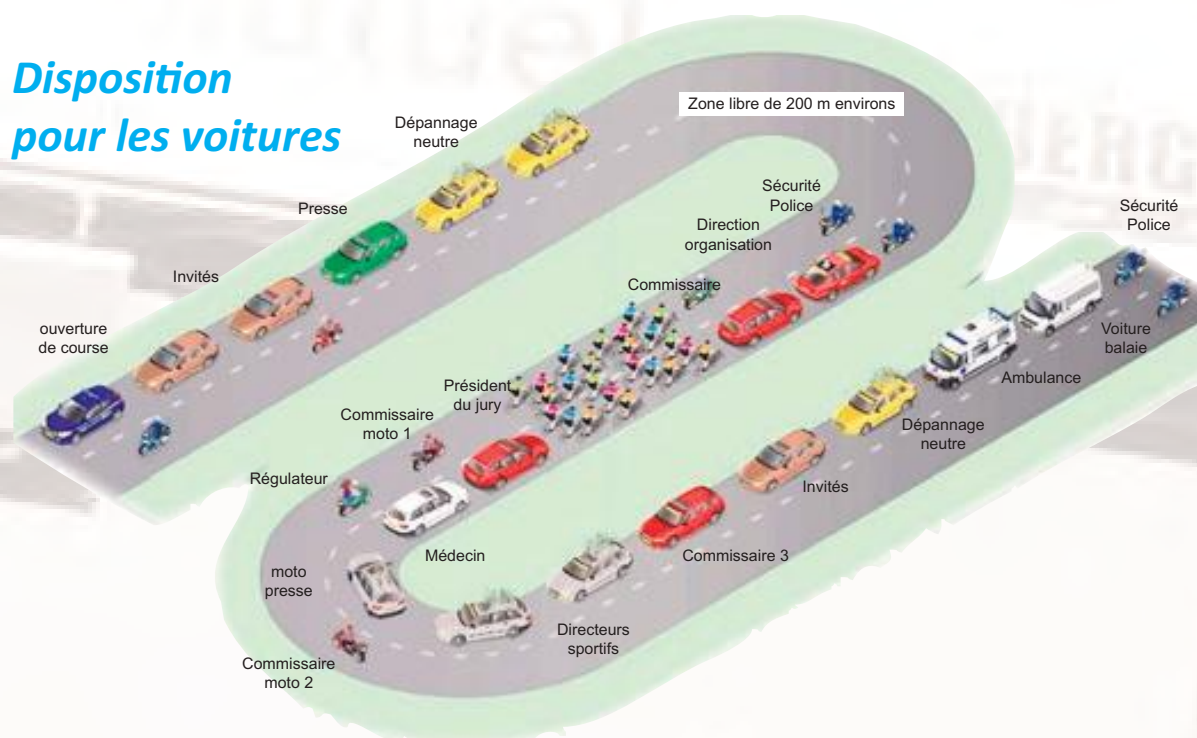
- 16h Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
ARRIVEE prévue vers 16h30.
16h45 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.
Présentation sur le podium des coureurs primés selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ ELITES 2022.

Plan Général ZONE d'arrivée et de Départ



Merci de respecter scrupuleusement le stationnement sur les parkings prévus pour l'épreuve masculine

Disposition pour les voitures



1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué LNC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée).

Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 11h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

REGLEMENT PARTICULIER

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 76ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 18 septembre 2022.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 3 aux 25 premiers coureurs classés pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : 1ère division (UCI Pros Teams) (dans la limite de 50%), 2ème division (Continentales Professionnelles UCI, 3ème division (Continentales UCI et Nationales).

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipes est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le samedi 17 septembre 2022 de 15h30 à 17h, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues ainsi que le dimanche 18 septembre 2022 de 9h à 10h à l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly, de 15h30 à 17h00 le samedi 17 septembre 2022.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h15 le samedi 17 septembre et aura lieu à la salle d'honneur de l'hôtel de ville, place Emile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 18 septembre de 16h30 à 18h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.4875 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Une liste

contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera communiquée la veille au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14.520€ répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	5785	2895	1445	715	580

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	435	435	290	290	150

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	150	150	150	150	150

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	150	150	150	150	150

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel des monts, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places sur l'ensemble des 6 monts.
2. Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 600€, attribuée par «THYSENKRUPP», récompense le 1er de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 4 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points au 1er coureur, 3 points au 2ème et 1 point au 3ème.

Le classement final se fait par addition des points. En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application du critère suivant : jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points.
- 2) Classement général individuel au temps.

Une prime d'un montant de 400 € attribuée par «APERAM » récompense le 1er de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 250€, attribuée par la «SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE» récompense le coureur le plus combatif, qui est désigné par la Direction de course.

10.4 - PRIX DU MEILLEUR JEUNE :

Une prime d'un montant de 200€, attribuée par la société «LAINE FRERES», récompense le meilleur jeune, né depuis le 1er janvier 1996, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 – SPRINT « LE 62 » :

Le «CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS» attribue une prime d'un montant de 200€ au coureur qui passe le premier la ligne du Sprint « le 62 », situé au kilomètre 68 dans la commune de LESPESES.

10.6 – MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe.

- 1) En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition

des places obtenues par leurs trois premiers coureurs.

2) En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par «EVP PRODUCTION», est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

10.7 – CLASSEMENT DU MEILLEUR REGIONAL :

Une prime de 150€, attribuée par le « CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE », récompense le coureur régional, né ou licencié dans la région Hauts-de-France, le mieux classé à l'arrivée.

10.8 – DOSSARD VERT :

Le coureur désigné « Dossard Vert » reçoit une prime de 200 €, attribué par « TOYOTA FG AUTOMOBILES». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux des consignes environnementales fixées par l'organisation.

10.9 – PRIX DU FAIR-PLAY :

Le coureur désigné le plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 150€, attribuée par la «CCI ARTOIS HAUTS-DE-FRANCE ». Il est désigné par la direction de course pour être le plus respectueux du règlement et du respect de l'adversaire.

En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréats devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée, Route de la Victoire.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve.
- Le leader au classement général individuel de la Coupe de France, ou en son absence, son Directeur sportif.
- Le lauréat du «Prix des Monts».
- Le lauréat du «Prix des Sprints».
- Le lauréat du «Sprint Le 62».
- Le meilleur jeune de l'épreuve.
- L'équipe 1ère du «Classement par équipe».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du «Prix de la Combativité».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du «Dossard vert».
- Le lauréat du «Flair-play».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

Le 76ème Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais est la 16ème épreuve de la Coupe de France FDJ, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





RÈGLEMENT 2022

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
 - Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ ;
 - S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2ème année.
- Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.
- Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte trois classements :

- Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 1996.

ARTICLE 4

4.1 Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel

Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{re} et de 2^e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 Pour le classement individuel, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux 12 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse.

Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche couru qui les départage.

7.2 Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les trois premiers coureurs de chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :

50 - 35 - 25 - 20 - 18 - 16 - 14 - 12 - 10 - 8 - 6 et 5 points respectivement aux

12 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 13^e et la 15^e place incluse, place réelle à l'arrivée.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif

le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif

les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

10.2 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ.

10.3 En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 €
- Au deuxième coureur : 4 600 €
- Au troisième coureur : 3 100 €
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 €
- A la première équipe : 7 500 €

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ 2021 se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir.

Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués.

Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ.

Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'avant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 14

Lors de la cérémonie protocolaire, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérents à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation. Les sanctions pourront aller pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante et pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.

EQUIPES PARTICIPANTES

UCI WORLD TEAMS

GROUPAMA - FDJ



AG2R CITROEN TEAM



COFIDIS



TREK - SEGAFREDO



INTERMARCHE - WANTY - GOBERT MATERIAUX



LOTTO SOUDAL



UCI PRO TEAMS

ALPECIN DECEUNINCK



TEAM ARKEA - SAMSIC



TOTALENERGIES



B&B HOTELS - KTM



BINGOAL PAUWELS SAUCES WB



UCI CONTINENTAL TEAMS

St MICHEL
AUBER 93



GO SPORT - ROUBAIX
LILLE METROPOLE



NICE
METROPOLE
COTE D'AZUR



TEAM U
NANTES ATLANTIQUE



TUDOR
PRO CYCLING TEAM



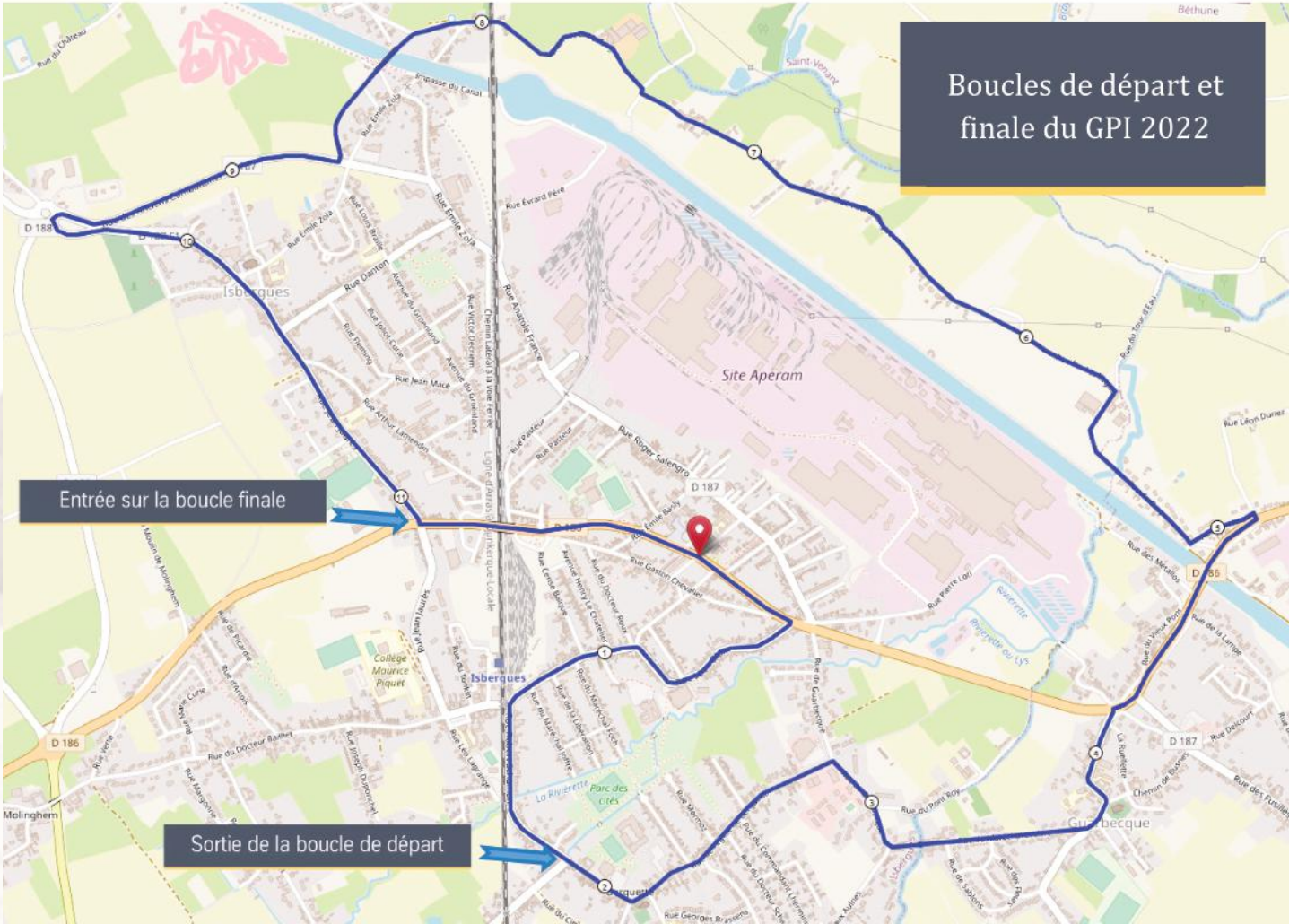
EF EDUCATION
NIPPO DEVELOPEMENT
TEAM



EVOPRO RACING



LE CIRCUIT LOCAL

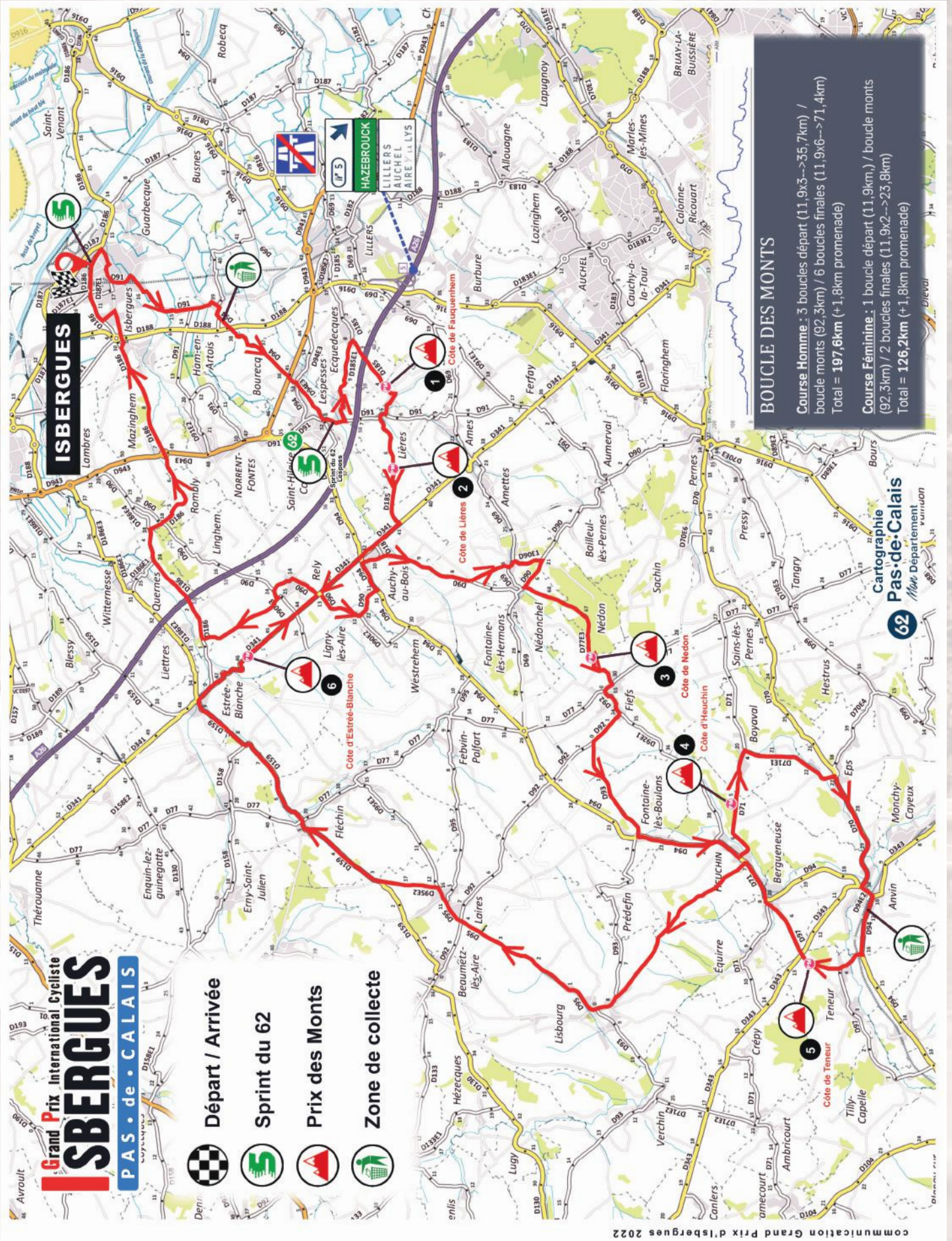


Départ promenade : 11h50 - Départ réel : 11h55 - Arrivée 16h30

KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				43 km/h	45 km/h
3,2	à droite	au stop, rue des Anciens Combattants	D187	16H25	16h14
2,3	ILOTS DIRECTIONNELS			16H26	16h15
2,3	ROND-POINT	par la gauche (virage serré)		16H26	16h15
1,7	tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	16H27	16H16
1,5	tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	16H28	16H16
1,4	tout droit	rue Jean Jaurès	D187E1	16H28	16H16
0,8	ILOTS DIRECTIONNELS			16H28	16H17
0,8	à gauche	aux feux tricolores, rue de la victoire	D186	16H28	16H17
0,0	Ligne d'arrivée	10ème PASSAGE - Fin du 6ème tour- ARRIVEE		16h30	16h18



LE PARCOURS GENERAL



ITINERAIRES ET HORAIRES

kms parcourus	kms à parcourir	VILLES	PRECISIONS	43 km/h	45 km/h	
-1,8		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée		D186	11h50	11h50
0,0	197,6	DEPART REEL (Lancé) Devant le garage Citroën - (3 tours)			11h55	11h55
1,4	196,2	GUARBECCQUE			11h56	11h56
3,6	194,0	ISBERGUES			12h00	11h59
10,1	187,5	Ligne d'Arrivée	1er PASSAGE - Fin du 1er tour		12h09	12h08
22,0	175,6	Ligne d'Arrivée	2eme PASSAGE - Fin du 2ème tour		12h25	12h24
22,0	175,6	Prix des Sprints	SPRINT N°1 - ISBERGUES (ligne Arrivée)		12h25	12h24
33,9	163,7	Ligne d'Arrivée	3ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		12h42	12h40
33,9	163,7	Prix des Sprints	SPRINT N°2 - ISBERGUES (ligne Arrivée)		12h42	12h40
35,7	161,9	Sortie de la boucles de "DEPART" Début de la 1ère boucle des "MONTs"			12h44	12h42
37,3	160,3	HAM EN ARTOIS			12h47	12h44
39,4	158,2	BOURECQ			12h49	12h47
41,9	155,7	ST HILAIRE CÔTTES			12h53	12h50
42,5	155,1	LESPESS			12h54	12h51
44,1	153,5	ECQUEDECQUES			12h56	12h53
46,5	151,1	Prix des Monts	MONT N°1 - Côte de Fauquenhem		12h59	12h57
46,5	151,1	LESPESS-FAUQUENHEM			12h59	12h57
47,3	150,3	LIERES			13h01	12h58
49,0	148,6,1	Prix des Monts	MONT N°2 - Côte de Lières		13h03	13h00
49,9	147,7	AUCHY-AU-BOIS			13h04	13h01
52,0	145,6	LIGNY-LES-AIRES			13h07	13h04
55,2	142,4	WESTREHEM			13h12	13h08
56,6	141,0	AUCHY-AU-BOIS			13h13	13h10
60,8	135,8	NEDON			13h19	13h16
62,8	134,8	NEDONCHEL			13h22	13h18
65,5	132,1	Prix des Monts	MONT N°3 - Côte de Nedon (arbre à droite)		13h26	13h22
65,9	131,7	FIEFS			13h26	13h22
69,7	127,9	FONTAINES-LES-BOULANS			13h32	13h27
72,2	125,4	HEUCHIN			13h35	13h31
76,0	121,6	Prix des Monts	MONT N°4 - Côte de Heuchin		13h41	13h36
76,0	121,6	BOYAVAL			13h41	13h36
78,0	119,6	EPS			13h43	13h39
79,5	118,1	ENTREE DANS LA ZONE VERTE			13h45	13h41
81,4	116,2	ANVIN			13h48	13h43
82,4	115,2	FIN DE LA ZONE VERTE			13h49	13h44
84,4	113,2	TENEUR			13h52	13h47
86,0	111,6	Prix des Monts	MONT N°5 - Côte de Teneur		13h55	13h49
86,1	111,5	BERGUEUNEUSE			13h55	13h49
87,9	109,7	HEUCHIN			13h57	13h52
91,0	106,6	EQUIRRE			14h01	13h56
91,7	105,9	LISBOURG			14h02	13h57
97,5	100,1	LAIRES			14h11	14h05
100,6	97,0	FLECHIN			14h15	14h09
104,3	93,3	ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE			14h20	14h14
106,0	91,6	ESTREE-BLANCHE			14h22	14h16
109,1	88,5	Prix des Monts	MONT N°6 - Côte d'Estrée-Blanche		14h27	14h20
109,4	88,2	LIGNY-LES-AIRES			14h27	14h20
109,4	88,2	RELY			14h27	14h20
114,1	83,5	LIETTRES			14h35	14h28
116,0	81,6	QUERNES			14h37	14h30
118,7	78,9	ROMBLY			14h40	14h33
120,0	77,6	MAZINGHEM			14h42	14h35
122,7	74,9	ISBERGUES			14h46	14h39
126,2	71,4	Sortie boucle "des MONTs" Début des boucles "FINALE" (6 tours de 11,9 km)			14h51	14h43
126,2	71,4	Ligne d'Arrivée	4ème PASSAGE		14h51	14h43
129,4	68,2	GUARBECCQUE			14h55	14h47
129,7	67,9	Prix des Sprints	SPRINT N°3 - GUARBECCQUE		14h55	14h47
131,6	66,0	ISBERGUES			14h58	14h50
134,9	62,7	Début de zone de collecte			15h03	14h54
135,8	61,8	Fin de zone de collecte			15h04	14h56
138,1	59,5	Ligne d'Arrivée	5ème PASSAGE - Fin du 1er tour		15h07	14h59
138,1	59,5	Prix des Sprints	SPRINT N°4 - ISBERGUES (ligne d'Arrivée)		15h07	14h59
150,0	47,6	Ligne d'Arrivée	6ème PASSAGE - Fin du 2ème tour		15h24	15h15
161,9	35,7	Ligne d'Arrivée	7ème PASSAGE - Fin du 3ème tour		15h40	15h30
170,6	27,0	Début de zone de collecte			15h53	15h42
171,5	26,1	Fin de zone de collecte			15h54	15h43
173,8	23,8	Ligne d'Arrivée	8ème PASSAGE - Fin du 4ème tour		15h57	15h46
185,7	11,9	Ligne d'Arrivée	9ème PASSAGE - Fin du 5ème tour		16h14	16h02
197,6	0,0	Ligne d'Arrivée	10ème PASSAGE - Fin du 6ème tour - ARRIVEE		16h30	16h18



LES CHIFFRES CLÉS

Grand Prix International Cycliste SBERGUES PAS • de • CALAIS



01 COUREURS



133
coureurs

162
coureuses

19 équipes de 7 coureurs
22 nations représentées
27 équipes de 6 coureuses

76 nombre d'éditions

108 accompagnateurs
chez les Hommes

135 accompagnateurs
chez les Femmes
(directeurs sportifs, assistants, mécaniciens...)



199,3 km

ORGANISATION

02

DIGITAL



10800
heures
de bénévolat

800
repas servis
le jour pour
l'organisation

220
signaleurs

150
bénévoles
le jour de course

40
gendarmes

1945 Date de création de l'épreuve

30
véhicules
dans la course
26 chez les femmes

20
motos radio,
régulateur, presse
16 chez les femmes

32
communes
traversées

12
commissaires
internationaux

5
médecins
dans la course

1 Village partenaires et invités

4
partenaires
institutionnels

6
partenaires
médias

11
partenaires
officiels

PARTENAIRES

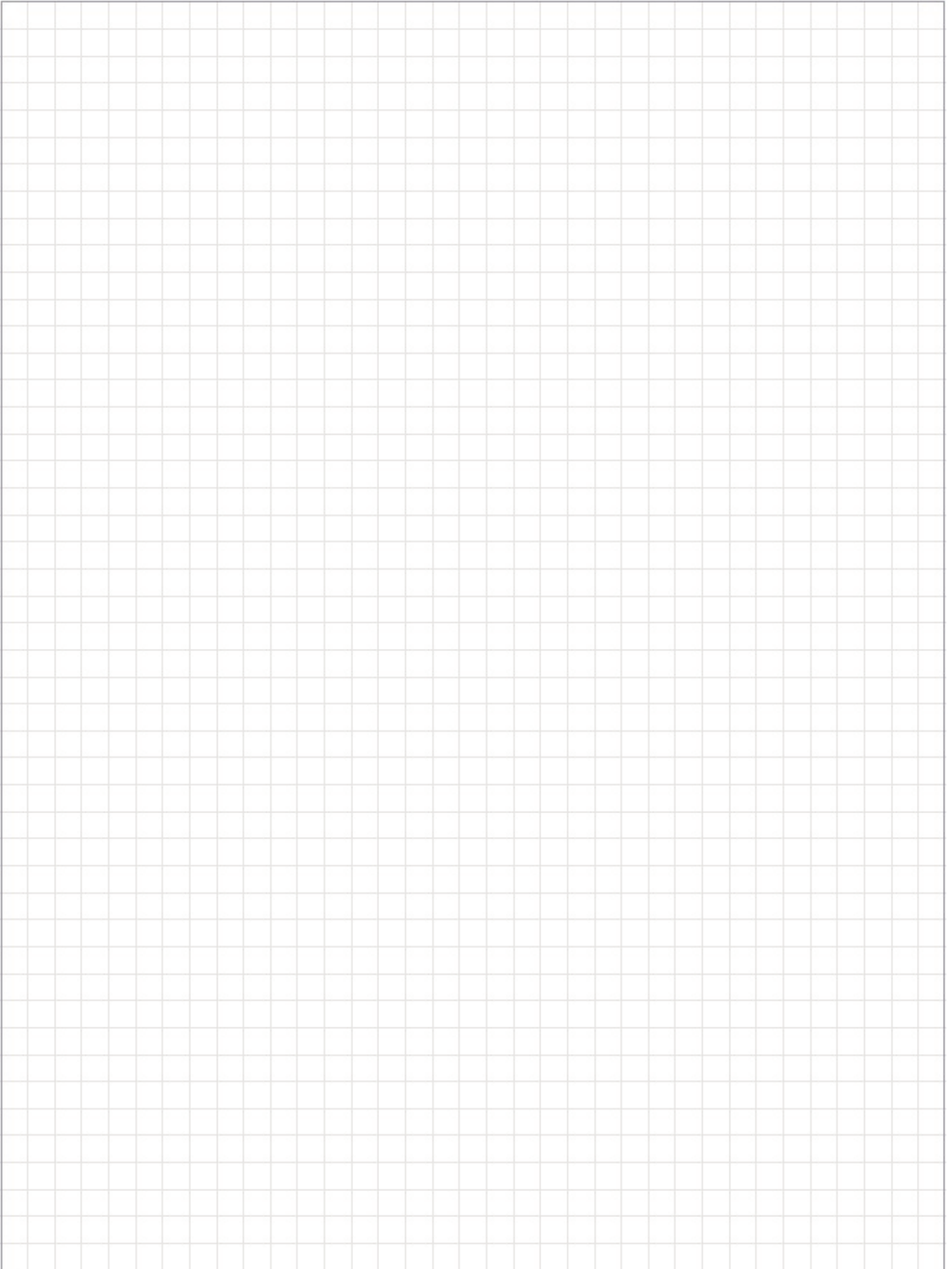
03

17
hôtels
réservés

	KM	INDICATION
Boucles de Départ	3,10	VIRAGE EN EPINGLE
	5,50	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	6,20	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	6,50	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	7,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	9,30	ILOTS DIRECTIONNEL
	13,20	VIRAGE EN EPINGLE
	15,60	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	16,30	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	16,60	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	17,90	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	19,40	ILOTS DIRECTIONNEL
	25,10	VIRAGE EN EPINGLE
	27,50	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	28,20	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
28,50	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	
29,80	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)	
31,30	ILOTS DIRECTIONNEL	
Boucle des Monts	36,00	PASSAGE A NIVEAU
	37,30	ILOTS DIRECTIONNELS
	41,00	ILOTS DIRECTIONNELS
	41,80	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	43,50	RETRECISSEMENT DE LA ROUTE
	51,70	ILOTS DIRECTIONNELS
	53,00	ILOTS DIRECTIONNELS
	56,70	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	57,30	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	77,10	VIRAGE SERRE EN BAS DE LA DESCENTE
	79,70	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	79,90	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	82,50	ILOTS DIRECTIONNELS
	82,80	PASSAGE A NIVEAU
	84,50	PASSAGE A NIVEAU
	84,70	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR UN PONT
	87,70	ILOTS DIRECTIONNELS
	106,90	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE APRES LE VIRAGE)
120,50	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)	



	KM	INDICATION
Boucles Finales	131,1	VIRAGE EN EPINGLE
	133,5	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	134,2	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	134,5	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	135,8	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	137,3	ILOTS DIRECTIONNELS
	141,2	VIRAGE EN EPINGLE
	143,6	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	144,3	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	144,6	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	145,9	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	147,4	ILOTS DIRECTIONNEL
	153,1	VIRAGE EN EPINGLE
	155,5	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	156,2	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	156,5	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	157,8	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	159,3	ILOTS DIRECTIONNEL
	165,0	VIRAGE EN EPINGLE
	167,4	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	168,1	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	168,4	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	169,7	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	171,2	ILOTS DIRECTIONNEL
	176,9	VIRAGE EN EPINGLE
	179,3	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	180,0	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	180,3	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	181,6	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	183,1	ILOTS DIRECTIONNEL
	188,7	VIRAGE EN EPINGLE
	191,1	PLOT EN BÉTON A DROITE (BAS CÔTE)
	191,8	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
192,1	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT	
193,4	ILOTS DIRECTIONNEL+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)	
194,9	ILOTS DIRECTIONNEL	





Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00



Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues
5, place Emile Basly
62330 Isbergues
www.gpisbergues.com
Email : contact@gpisbergues.com



Président de l'organisation :
Monsieur Jean-Claude WILLEMS
24, rue Guynemer
62330 Isbergues
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52
Email : jeanclaude@gpisbergues.com

«La classique Artésienne», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ ELITES 2022, en tant que 16ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**Ville
d'Isbergues**



Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



PARTENAIRES MEDIAS

